

# **CAPITAL RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGIE**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020



## DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CAPITAL RESSOURCES NATURELLES ET ÉNERGIE

En vertu de la *Loi sur Investissement Québec*, le fonds Capital ressources naturelles et énergie (« CRNE »), auparavant nommé Capital Mines Hydrocarbures, est institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation (« MEI »). Cette loi ainsi que la *Loi sur l'administration financière* précisent les responsabilités d'Investissement Québec (« IQ ») concernant CRNE. IQ est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés de CRNE, y compris les estimations et les jugements importants, ainsi que le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction d'IQ (« la direction ») maintient des systèmes de contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de CRNE sont protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de CRNE conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction d'IQ et celle du MEI pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le premier vice-président, Finances, gestion des risques  
et technologies d'affaires  
Investissement Québec,

*Original signé*

Christian Settano, CPA, CA  
Québec, le 20 juillet 2020

Le directeur principal, Gestion financière  
Investissement Québec,

*Original signé*

André Larose, CPA, CA



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

À l'Assemblée nationale

### **Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

#### **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés de Capital ressources naturelles et énergie et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2020, et l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé, l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2020, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation consolidés, de la variation de sa dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### **Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière consolidée des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

#### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

#### ***Original signé***

Christine Roy, CPA auditrice, CA  
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 20 juillet 2020

## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2020

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	9 744	20 469
Dépôts de garantie d'exécution (note 6)	270	910
Avance au gouvernement du Québec (note 7)	723 180	512 180
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	-	130
Actions (note 10)	154 082	312 539
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 11)	21	11 227
Autres créances	1 574	881
	<b>888 871</b>	<b>858 336</b>
<b>PASSIFS</b>		
Avance du gouvernement du Québec (note 12)	1 000 000	1 000 000
Provision liée aux travaux de fermeture des puits (note 13)	37	128
Autres éléments de passif	207	96
	<b>1 000 244</b>	<b>1 000 224</b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ ET DETTE NETTE</b>	<b>(111 373)</b>	<b>(141 888)</b>
Le déficit cumulé est constitué des éléments suivants :		
Déficit cumulé lié aux activités	(127 307)	(203 880)
Gains de réévaluation cumulés	15 934	61 992
	<b>(111 373)</b>	<b>(141 888)</b>

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

#### *Original signé*

David Bahan  
Sous-ministre  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2020  
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	BUDGET 2020	2020	2019
<b>REVENUS</b>			
Honoraires pour étude de dossiers	930	141	100
Gain réalisé sur disposition d'actions	-	165 684	-
Gain réalisé suite à l'exercice de bons de souscription	-	13 020	-
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	306	272	498
Gain sur réalisation de sûreté	-	-	129
	1 236	179 117	727
<b>CHARGES</b>			
Moins-value durable sur actions	-	97 509	205 400
Perte réalisée sur instruments financiers dérivés	-	-	6 384
Frais d'exploration	2 076	167	140
Ajustement des frais liés aux travaux de fermeture des puits	-	-	(369)
Honoraires professionnels	125	304	134
Honoraires de gestion – Investissement Québec	-	4 545	-
Autres charges	32	19	33
	2 233	102 544	211 722
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS</b>	(997)	76 573	(210 995)
<b>(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT</b>	(203 880)	(203 880)	7 115
<b>DÉFICIT CUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN</b>	(204 877)	(127 307)	(203 880)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

De l'exercice clos le 31 mars 2020  
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019
<b>GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT</b>	<b>61 992</b>	<b>10 235</b>
<b>Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :</b>		
Instruments financiers dérivés	1 814	(3 065)
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	(76 906)	(152 480)
	<b>(75 092)</b>	<b>(155 545)</b>
<b>Montants reclassés aux résultats de l'exercice :</b>		
Instruments financiers dérivés	(13 020)	6 384
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	42 054	200 918
	<b>29 034</b>	<b>207 302</b>
<b>(Pertes nettes) gains nets de réévaluation de l'exercice</b>	<b>(46 058)</b>	<b>51 757</b>
<b>GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN</b>	<b>15 934</b>	<b>61 992</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.



## ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

De l'exercice clos le 31 mars 2020  
(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	BUDGET 2020	2020	2019
<b>(DETTE NETTE) ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT</b>	(141 888)	<b>(141 888)</b>	17 350
Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités	(997)	<b>76 573</b>	(210 995)
(Pertes nettes) gains nets de réévaluation de l'exercice	-	<b>(46 058)</b>	51 757
Diminution de la dette nette/diminution des actifs financiers nets	(997)	<b>30 515</b>	(159 238)
<b>DETTE NETTE À LA FIN</b>	(142 885)	<b>(111 373)</b>	(141 888)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2020

(les chiffres sont en milliers de dollars canadiens)

	2020	2019
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (déficit) lié aux activités	76 573	(210 995)
Ajustements pour :		
Moins-value durable sur actions	97 509	205 400
Gain réalisé sur disposition d'actions	(165 684)	-
Gain réalisé suite à l'exercice de bons de souscription	(13 020)	-
Perte réalisée sur instruments financiers dérivés	-	6 384
Gain sur réalisation de sûreté	-	(129)
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 14)	(543)	(2 585)
	(5 165)	(1 925)
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Encaissement des dépôts de garantie d'exécution	640	-
Augmentation de l'avance au gouvernement du Québec	(211 000)	(500 000)
Encaissement de l'avance au gouvernement du Québec	-	80 000
Investissement en actions	(6 200)	(93 763)
Disposition d'actions	211 000	-
Investissement en actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	(4 738)
	(5 560)	(518 501)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de l'avance du gouvernement du Québec	-	500 000
	-	500 000
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	(10 725)	(20 426)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	20 469	40 895
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	9 744	20 469

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le fonds Capital Mines Hydrocarbures a été institué au sein du ministère de l'Économie et de l'Innovation, en vertu de l'article 35.1 de la *Loi sur l'investissement Québec* (RLRQ, c. I-16.0.1), en date du 14 juillet 2015. Par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

Le 6 décembre 2019, suite à l'adoption de la *Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation*, certains articles de la *Loi sur l'investissement Québec* ont été modifiés. Notamment, l'article 35.1 de *Loi sur l'investissement Québec* a été revu afin de modifier le nom du fonds Capital Mines Hydrocarbures qui devient Capital ressources naturelles et énergie (« CRNE »). Également, en vertu de l'article 35.3, le terme « dotation » est remplacé par « avance ».

CRNE a pour objet de faire fructifier et d'accroître les investissements en participations dans des entreprises dont l'activité principale, au Québec, est l'exploitation ou la transformation de ressources naturelles, la production, le stockage, le transport et la distribution de combustibles ou d'énergie renouvelable ou de matières de substitution aux combustibles fossiles ou le développement, la commercialisation ou l'implantation de technologies favorisant la transition, l'innovation ou l'efficacité énergétique permettant la réduction de l'intensité en carbone, la réduction des émissions fugitives, la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou contribuant à l'offre en énergie propre ou en hydrogène au Québec.

En vertu de la *Loi sur l'investissement Québec*, le gouvernement est responsable des programmes d'aide financière dont l'administration est confiée à Investissement Québec, de l'aide financière accordée par Investissement Québec dans l'exécution d'un mandat qu'il lui confie et des autres mandats qu'il confie à Investissement Québec.

La gestion des sommes constituant CRNE est confiée à Investissement Québec. Les comptes de CRNE sont distincts de tout autre compte, notamment de ceux d'Investissement Québec.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés de CRNE sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les principes comptables généralement reconnus et l'application des fondements conceptuels des états financiers pour le secteur public.

#### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés de CRNE, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers consolidés. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment les moins-values durables et la juste valeur des instruments financiers dérivés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés de l'exercice futur concerné.

#### CONSIDÉRATIONS LIÉES À LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 pouvait être qualifiée de pandémie. Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus.

En raison de l'incertitude découlant de la nature sans précédent de la pandémie, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations et des hypothèses a augmenté, notamment à l'égard de l'évaluation des moins-values durables.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La crise qui sévit actuellement peut entraîner une moins-value durable sur les actions détenues par CRNE. Les répercussions induites par la crise sur les entreprises se traduisent notamment par une augmentation des coûts d'emprunt, un accès aux liquidités restreint et un niveau d'incertitude additionnel quant à la projection des bénéfices et des flux monétaires. Malgré un niveau d'incertitude élevé, la direction a été en mesure d'analyser et d'estimer l'impact de la crise sur la performance des investissements en équité en tenant compte de toutes les informations disponibles pour porter des jugements et établir les estimations.

Par ailleurs, la durée et les incidences de la COVID-19 demeurent inconnues. Ainsi, en raison du degré d'incertitude élevé à l'égard des hypothèses requises dans le cadre de l'évaluation des moins-values durables, les résultats réels des prochains exercices pourraient différer de façon significative de ceux sur lesquels les estimations de la direction sont fondées.

### CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers de CRNE et ceux des sociétés contrôlées par CRNE, étant unique porteur des titres de ces sociétés, soit Hydrocarbures Anticosti, s.e.c. et Hydrocarbures Anticosti inc. Aux fins de la consolidation, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 d'Hydrocarbures Anticosti, s.e.c. et d'Hydrocarbures Anticosti inc. ont été utilisés. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour les opérations qui ont eu lieu pendant la période de décalage de trois mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020, et qui ont une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'activités.

Tous les actifs, les passifs, les revenus et les charges de ces sociétés sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les états financiers d'Hydrocarbures Anticosti, s.e.c. et d'Hydrocarbures Anticosti inc. sont dressés en vertu des Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Lors de la comptabilisation, les méthodes comptables de ces sociétés sont harmonisées avec celles de CRNE. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

### ACTIFS FINANCIERS

#### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Classement et évaluation des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, à moins qu'un instrument financier ne soit assorti de conditions avantageuses importantes, les instruments financiers doivent être classés, soit comme instruments financiers évalués à la juste valeur, soit comme instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les gains et les pertes non réalisés, attribuables aux instruments financiers évalués à la juste valeur, sont comptabilisés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Lorsque les instruments financiers sont décomptabilisés, les gains ou les pertes de réévaluation cumulés attribuables à ces instruments sont reclassés aux résultats de l'exercice en cours.

CRNE a classé, dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les actions participantes de sociétés cotées en Bourse et les actifs liés aux instruments financiers dérivés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les actions (autres que les actions participantes de sociétés cotées en Bourse), les autres créances (excluant les taxes à la consommation), la provision liée aux travaux de fermeture des puits et les autres éléments de passif sont classés dans les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### Actions

#### **Actions participantes de sociétés cotées en Bourse**

Les actions participantes de sociétés cotées en Bourse acquises directement ou à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sur ces titres sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation sous la rubrique « Gains (pertes) non réalisés attribuables aux actions participantes de sociétés cotées en Bourse ». Au moment de la vente de ces actions, le solde cumulé des gains et des pertes non réalisés comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation est reclassé aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Gain réalisé sur disposition d'actions ».

Les revenus de dividendes tirés de ces actions sont constatés, lorsque déclarés, aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Dividendes ».

#### **Actions participantes de sociétés privées**

Les actions participantes de sociétés privées acquises directement ou à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées au coût, lequel correspond à la contrepartie transférée. Les gains ou les pertes réalisés sur la vente d'actions sont pris en compte aux résultats de l'exercice au cours duquel la vente a lieu aux « Revenus », à la rubrique « Gains réalisés sur disposition sur d'actions » pour les gains ou aux « Charges », à la rubrique « Perte réalisée sur disposition d'actions » pour les pertes.

Les revenus de dividendes tirés de ces actions sont constatés, lorsque déclarés, aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Dividendes ».

#### **Interventions financières assorties de conditions avantageuses importantes**

Lorsque les conditions d'une intervention financière sont avantageuses à un point tel que CRNE s'attend à toucher un rendement faible ou nul ou qu'il peut s'attendre à ne pas recouvrer son capital dans l'avenir, la totalité ou une partie importante de l'intervention financière s'apparente à une subvention et doit être imputée, au moment de l'attribution de l'intervention, aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Avantages conférés aux clients ».

Les techniques d'actualisation sont utilisées pour quantifier la partie de l'opération qui constitue en substance une subvention. Le taux moyen pondéré des dettes du gouvernement du Québec est utilisé comme taux d'actualisation pour déterminer la valeur actualisée de l'intervention financière. L'élément subvention représente la différence entre la valeur nominale de l'intervention financière et sa valeur actualisée. Le solde net de l'opération, après réduction de l'élément subvention, est comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

#### **Dépréciation d'actifs financiers**

Les actions participantes de sociétés cotées en Bourse et les actions participantes de sociétés privées sont évaluées annuellement, ou lorsque des circonstances laissent présager une détérioration du risque, afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation qui pourrait mener à comptabiliser une moins-value durable. Les placements de CRNE subiraient une moins-value durable si la valeur réelle du placement, pour CRNE, tombait au-dessous de son coût et que l'on prévoyait que la dépréciation serait de longue durée. Alors, la valeur comptable de ce placement serait réduite pour tenir compte de cette moins-value durable. Les facteurs dont CRNE tient compte pour déterminer s'il existe une moins-value durable comprennent notamment, la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport au coût, la situation financière et les perspectives de l'émetteur.

Lorsque les actions participantes de sociétés privées subissent une moins-value durable, la différence entre le coût et la valeur réelle du placement pour CRNE fait l'objet d'une radiation. Cette radiation est comptabilisée aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Moins-value durable sur actions ». Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gains réalisés sur disposition d'actifs financiers dans les résultats de l'exercice en cours.

Lorsque la valeur comptable des actions participantes de sociétés cotées en Bourse a été réduite pour tenir compte d'une moins-value durable, le solde cumulé des pertes non réalisées, comptabilisé à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, est reclassé à l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé. La nouvelle valeur comptable est réputée tenir lieu, par la suite, de valeur d'origine et, par conséquent, toute augmentation ultérieure de la valeur n'est comptabilisée aux résultats de l'exercice, qu'au moment de sa réalisation, à titre de gains réalisés sur disposition d'actifs financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### Instrument financiers dérivés

Les dérivés sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. CRNE peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. Cette dernière peut prendre la forme d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription. Les gains et les pertes qui résultent de la variation de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés sous la rubrique « Gains (pertes) non réalisés attribuables aux instruments financiers dérivés » à l'état consolidé des gains et des pertes de réévaluation. Lors de la décomptabilisation de l'instrument financier, le gain réalisé est constaté aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Gain réalisé sur les instruments financiers dérivés » ou la perte réalisée est constatée aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Perte réalisée sur les instruments financiers dérivés » pour tous les instruments financiers. Les instruments financiers ayant une juste valeur positive figurent à l'actif sous la rubrique « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » alors que ceux qui ont une juste valeur négative sont présentés au passif sous la rubrique « Passifs liés aux instruments financiers dérivés ».

### PARTENARIATS

CRNE comptabilise les parts qu'il détient dans des partenariats autres que commerciaux selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Selon cette méthode, les états financiers consolidés de CRNE regroupent la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des charges ainsi que des flux de trésorerie des partenariats autres que commerciaux.

Les actifs incorporels, tels que les frais d'exploration et d'exploitation, ne sont pas constatés en tant qu'actifs.

### CONTRIBUTION À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu de la convention de règlement intervenue entre le gouvernement du Québec et Hydrocarbures Anticosti, s.e.c., le gouvernement du Québec s'est engagé à assumer la totalité des obligations financières relativement aux travaux reliés à la fermeture des puits d'Hydrocarbures Anticosti, s.e.c. sur l'île d'Anticosti. À ce titre, CRNE constate aux résultats de l'exercice, sous la rubrique « Contribution du gouvernement du Québec », un revenu équivalant à la dépense des frais liés aux travaux de fermeture des puits.

### REVENUS

#### Honoraires pour étude de dossiers

CRNE peut exiger des honoraires des entreprises clientes pour compenser les coûts d'analyse préliminaire des contrats qu'il encourt. Ces honoraires sont comptabilisés aux résultats de l'exercice lors de l'acceptation de la lettre d'intention par l'entreprise cliente sous la rubrique « Honoraires pour étude de dossiers ».

#### OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

## 3. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Pour l'évaluation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, les prix cotés sur un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, CRNE les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'une contrepartie, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent les transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur, et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, comme cela est le cas pour les instruments financiers dérivés détenus par CRNE, la juste valeur de l'instrument est déterminée au moyen des techniques d'évaluation faisant principalement appel à des données observables sur le marché. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et toute autre technique couramment utilisée par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, comme cela est le cas pour les instruments financiers dérivés détenus par CRNE, ce dernier a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Le remplacement de ces hypothèses par une autre pourrait se traduire par une juste valeur différente.

### **Hiérarchie des évaluations à la juste valeur**

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier, pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur, est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

#### **Niveau 1**

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

#### **Niveau 2**

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des instruments identiques, les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires ainsi que des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte des données de marché observables.

#### **Niveau 3**

Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables). Ce niveau inclut les instruments dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments similaires, ajusté pour refléter les différences entre les instruments évalués et les données de marché disponibles. Ce niveau comprend également les instruments dont l'évaluation repose sur des techniques d'évaluation qui s'appuient sur des hypothèses tenant compte de données de marché observables, mais ajustées de manière importante afin de refléter les caractéristiques propres à l'instrument évalué.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment.

	2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	69 537	-	-	69 537
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	21	-	21
	<b>69 537</b>	<b>21</b>	<b>-</b>	<b>69 558</b>

  

	2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	127 223	-	-	127 223
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	11 227	-	11 227
	<b>127 223</b>	<b>11 227</b>	<b>-</b>	<b>138 450</b>

Au cours des exercices clos les 31 mars 2020 et 31 mars 2019, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie.

### 4. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, CRNE est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités facilitent la gestion du rapport risque – rendement à l'intérieur des limites définies pour CRNE.

CRNE gère ces expositions aux risques sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur le résultat de l'exercice et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux d'intérêt et des prix de marchandise, CRNE peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. CRNE est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et il n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques et des engagements ou obligations existants ou prévus, étant donné son expérience passée.

#### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour CRNE sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi qu'aux autres créances (excluant les taxes à la consommation) est jugé faible puisque les contreparties jouissent d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales et/ou font partie des émetteurs permis selon le règlement sur les placements effectués par un organisme.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2020	2019
<b>À l'état consolidé de la situation financière</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 744	20 469
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	-	130
Autres créances, excluant les taxes à la consommation	798	870
	<b>10 542</b>	<b>21 469</b>

### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. Étant donné que CRNE n'effectue aucune opération en devises étrangères, il n'est pas exposé au risque de change.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Bien que CRNE soit exposé au risque de taux d'intérêt par sa trésorerie et équivalents de trésorerie, une variation des taux d'intérêt ferait varier les flux de trésorerie futurs de ces instruments financiers sans toutefois exposer CRNE à un risque important.

#### Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. CRNE est exposé à ce risque advenant une baisse du cours des actions détenues en portefeuille qui sont transigées en Bourse ou une baisse du cours des actions sous-jacentes des bons de souscription que CRNE détient. La baisse des cours boursiers pourrait générer des pertes non réalisées à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation ou des pertes à l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé pour tenir compte d'une moins-value durable.

Afin de quantifier ce risque, le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un outil de gestion de risque de marché fréquemment utilisé dans le secteur financier. La VaR représente la valeur maximale des pertes potentielles sur un horizon de temps à un niveau de confiance déterminé. Les résultats de la VaR présentés ci-après simulent les pertes potentielles à partir d'un horizon des données quotidiennes du marché des deux dernières années. Le niveau de confiance est de 99 % et l'horizon de temps est d'une journée.

Aux 31 mars, la VaR est comme suit :

	2020	2019
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse et bons de souscription	4 790	6 817

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### Concentration de l'autre risque de prix

La concentration importante de l'autre risque de prix correspond à la probabilité qu'une portion importante du portefeuille d'actions participantes de sociétés cotées en Bourse et d'actions sous-jacentes des bons de souscription détenues par CRNE soit confinée dans un secteur d'activité. Une telle concentration pourrait rendre CRNE vulnérable aux difficultés d'un secteur d'activité.

Pour atténuer ce risque, CRNE s'est doté d'un processus décisionnel pour le choix de ses investissements. Ainsi, avant d'investir, une analyse des projets d'investissement est effectuée. Par la suite, le comité d'investissement assure le suivi de la performance de ces investissements et veille à l'application de la politique d'investissement.

Le tableau ci-après présente la concentration de l'autre risque de prix des actions participantes de sociétés cotées en Bourse, des actifs liés aux instruments financiers dérivés ainsi que des engagements d'investissement en actions hors état consolidé de la situation financière aux 31 mars 2020 et 31 mars 2019.

La concentration de l'autre risque de prix par secteur d'activité se détaille comme suit :

	2020	2019
<b>Par secteur d'activité</b>		
MINIER		
<b>À l'état consolidé de la situation financière</b>		
Actions participantes de sociétés cotées en Bourse	69 406	125 549
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	21	11 196
<b>Hors état consolidé de la situation financière</b>		
Engagement d'investissement en actions participantes de sociétés cotées en Bourse	695	695
	<b>70 122</b>	<b>137 440</b>
<b>HYDROCARBURES</b>		
<b>À l'état consolidé de la situation financière</b>		
Actions participantes de société cotées en Bourse	131	1 674
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	-	31
	<b>131</b>	<b>1 705</b>

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est associé à l'incapacité de CRNE de réunir les sommes nécessaires, à un coût raisonnable, afin de respecter ses engagements financiers. Ce risque découle également des difficultés que pourrait éprouver CRNE à liquider certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

CRNE effectue des prévisions de trésorerie afin de s'assurer que ses liquidités sont suffisantes pour s'acquitter de ses obligations. De plus, ce risque est grandement atténué, car les engagements financiers de CRNE sont couverts par le remboursement de l'avance au gouvernement du Québec (note 7), dans un délai de cinq jours ouvrables, par le gouvernement du Québec, sur présentation des pièces justificatives.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs et aux obligations hors état consolidé de la situation financière se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 3 ans	2020 Total
<b>À l'état consolidé de la situation financière</b>			
Provision liée aux travaux de fermeture des puits	37	-	37
Autres éléments de passifs	207	-	207
	<b>244</b>	<b>-</b>	<b>244</b>
<b>Hors état consolidé de la situation financière</b>			
Engagement d'investissement	85 000	695	85 695
	<b>85 244</b>	<b>695</b>	<b>85 939</b>

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 3 ans	2019 Total
<b>À l'état consolidé de la situation financière</b>			
Provision liée aux travaux de fermeture des puits	128	-	128
Autres éléments de passif	96	-	96
	<b>224</b>	<b>-</b>	<b>224</b>
<b>Hors état consolidé de la situation financière</b>			
Engagement d'investissement	85 000	695	85 695
	<b>85 224</b>	<b>695</b>	<b>85 919</b>

## 5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2020	2019
Encaisse	5 346	1 913
Acceptations bancaires, de 1,28 % à 1,46 %, échéant en avril 2020	4 398	-
Acceptations bancaires, de 1,80 % à 1,93 %, échues entre avril 2019 et juin 2019	-	18 556
	<b>9 744</b>	<b>20 469</b>

## 6. DÉPÔTS DE GARANTIE D'EXÉCUTION

Suite à des demandes de permis de forage de puits par l'un de ses partenariats autre que commercial et par Hydrocarbures Anticosti, s.e.c., en vertu du Règlement sur le pétrole, le gaz naturel et les réservoirs souterrains du gouvernement du Québec, CRNE a versé des sommes en garantie d'exécution correspondant à 10 % du coût estimé des travaux. Toutefois, cette garantie ne peut être inférieure à 5 000 dollars ou supérieure à 150 000 dollars par puits.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 7. AVANCE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu du décret 672-2015 adopté le 14 juillet 2015, une somme de 500 millions de dollars, moins le remboursement des avances de 144,6 millions de dollars, a été virée à CRNE au 21 juillet 2015. De plus, en vertu du décret 937-2018 adopté le 3 juillet 2018, la seconde moitié de l'avance d'un montant de 500 millions de dollars a été virée à CRNE au 17 juillet 2018. En date du 31 mars 2020, CRNE a reçu la totalité de l'avance de 1 milliard de dollars. Cette somme, lorsque non requise pour le fonctionnement de CRNE est retournée au fonds général du fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec.

L'avance ne porte pas intérêt et est sans date d'échéance. Le ministre des Finances rembourse toute partie de la somme avancée au fonds général sur présentation des pièces justificatives.

### 8. PARTENARIATS

Aux 31 mars, CRNE détient une participation dans les partenariats suivants :

Partenariats non commerciaux	Objet du partenariat	Pourcentage de détention	
		2020	2019
Corporation Métaux Précieux du Québec, Investissement Québec (Terres rares (Kipawa)) (31 décembre)	Développement du projet minier de terres rares à Kipawa dans le sud du Témiscamingue	32 %	32 %
Pieridae Energy Limited, Investissement Québec, Tugliq Énergie s.a.r.f. (Propriété Bourque) (31 décembre)	Recherche, développement, production et disposition des hydrocarbures dans le gisement de Bourque, en Gaspésie	45 %	45 %
Cuda Oil and Gas Inc., Investissement Québec, Gestion Bernard Lemaire inc. (Projet Galt) (31 décembre) <sup>(1)</sup>	Exploration et exploitation de ressources naturelles sur les propriétés du projet Galt	17 %	17 %

<sup>(1)</sup> Le 29 août 2019, selon la convention de vente d'actifs, Cuda Oil and Gas Inc. a vendu tous ses actifs liés au pétrole et au gaz et ses passifs connexes à Gaspé Énergie inc., une filiale de Ressources Utica inc.

Sommaire des résultats financiers des partenariats autres que commerciaux aux 31 mars :

	2020	2019
<b>BILAN</b>		
Actifs <sup>(1)</sup>	12 914	13 799
Passifs	295	204
Capital des partenaires	12 619	13 595
	12 914	13 799
<b>RÉSULTATS</b>		
Revenus	-	-
Charges	976	662
Déficit de l'exercice	(976)	(662)

<sup>(1)</sup> Les actifs d'exploration et d'évaluation totalisant 52,3 millions de dollars au 31 mars 2020 (51,3 millions de dollars au 31 mars 2019), selon les normes IFRS, sont comptabilisés à l'actif dans les états financiers des partenariats. Ces actifs ont été passés en charges selon les normes comptables du secteur public.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 9. CONTRIBUTION À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu de la convention de règlement intervenue entre le gouvernement du Québec et Hydrocarbures Anticosti, s.e.c., le gouvernement du Québec a versé à Hydrocarbures Anticosti, s.e.c. un montant initial de 2 782 000 \$ (la compensation) représentant les coûts estimés pour les travaux de fermeture des puits d'Hydrocarbures Anticosti, s.e.c. sur l'île d'Anticosti (« les travaux de fermeture des puits »).

Les travaux de fermeture des puits ont été complétés au cours du présent exercice. Les parties conviendront ensemble du moment où sera effectué le règlement final de l'entente.

### 10. ACTIONS

	2020	2019
Participantes de sociétés cotées en Bourse	69 537	127 223
Participantes de sociétés privées	84 545	185 316
	<b>154 082</b>	<b>312 539</b>

### 11. ACTIFS LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

	2020	2019
Bons de souscription	21	11 227

### 12. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'article 35.4 de la *Loi sur Investissement Québec* prévoit que le ministre des Finances vire à CRNE, dans la mesure et aux dates déterminées par le gouvernement, une avance de 1 milliard de dollars. En vertu du décret 672-2015 adopté le 14 juillet 2015, une somme de 500 millions de dollars a été virée à CRNE, le 21 juillet 2015. Le solde de l'avance, soit 500 millions de dollars, a été virée à CRNE, le 17 juillet 2018, en vertu du décret 937-2018 adopté le 3 juillet 2018.

L'avance du gouvernement du Québec ne porte pas intérêt et est sans modalité de remboursement. L'avance a un terme de 10 ans et le gouvernement du Québec peut prolonger ce terme.

### 13. PROVISION LIÉE AUX TRAVAUX DE FERMETURE DES PUIITS

La provision liée aux travaux de fermeture des puits représente les coûts estimés pour les travaux de fermeture des puits d'Hydrocarbures Anticosti, s.e.c. sur l'île d'Anticosti (« les travaux de fermeture des puits »). La provision aux 31 mars se détaille comme suit :

	2020	2019
Solde au début	128	3 844
Ajustement de la provision liée aux travaux de fermeture des puits	(91)	(369)
Travaux effectués durant l'exercice	-	(3 347)
Solde à la fin	<b>37</b>	<b>128</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

	2020	2019
Intérêts payés	1	-
Intérêts reçus	288	508

	2020	2019
<b>Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement</b>		
Contribution à recevoir du gouvernement du Québec	130	1 450
Autres créances	(693)	125
Provision liée aux travaux de fermeture des puits	(91)	(3 716)
Autres éléments de passifs	111	(444)
	(543)	(2 585)

#### Activités de placement sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, CRNE a exercé des bons de souscription afin de faire l'acquisition de 6 000 000 d'actions d'une valeur de 13 020 000 \$ qui n'a aucune incidence sur la trésorerie, tel qu'indiqué au poste « Gain réalisé suite à l'exercice de bons de souscription ».

### 15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles de CRNE réfèrent aux engagements d'investissement.

Les engagements d'investissement représentent les sommes que CRNE s'est engagé à investir dans différentes sociétés, sous forme d'équité ou de partenariat. Ils sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes d'investissement autorisées par CRNE qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes d'investissement acceptées par les clients, mais dont les sommes ne sont pas encore déboursées.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2020	2019
<b>Engagements d'investissement</b>		
Ententes autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients		
Actions	85 000	85 000
	85 000	85 000
Ententes acceptées par les clients		
Actions	695	695
Partenariats	103	103
	798	798
	85 798	85 798

Hydrocarbures Anticosti, s.e.c. s'est engagée à effectuer les travaux de fermeture de ses puits sur l'île d'Anticosti. À cet effet, une provision liée aux travaux de fermeture a été comptabilisée (voir note 13).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Au 31 mars 2020

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### 16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

CRNE est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Les principaux dirigeants de CRNE sont le ministre et le sous-ministre du MEI, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministre des Finances ainsi que les membres du conseil d'administration aux sociétés consolidées à CRNE.

CRNE n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

